#### AR PREFECTURE

082-218201127-20170720-CM20170720\_01-DE

Resu le 21/07/2017 DEPARTEMENT

TARN ET GARONNE

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 20 Juillet (20/07/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 13 juillet, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,

Mme Michèle AJELLO DUGUE, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Aïzen ABOUA, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux ETAIENT REPRESENTES:

M. Michel CASSIGNOL (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Adjoint,

M. Gérard CAYLA (représenté par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jérôme VALETTE), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Sabine AUGE (représentée par Madame Muriel VALETTE), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Monsieur Gilles BENECH), Mme Marie CASTRO (représentée par Madame Valérie CLARMONT), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Jean-Luc HENRYOT est nommé secrétaire de séance.

### ATTRIBUTION DE SUBVENTION

01 - 20 Juillet 2017

SUBVENTION A L'ASSOCIATION PLEIN VENT POUR L'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE JET VITESSE

Rapporteur: Monsieur le Maire

**Considérant** que l'objet associatif de l'association des commerçants de Moissac Plein Vent est de défendre le marché et d'organiser des animations susceptibles d'attirer la clientèle,

Considérant que l'Association Plein Vent a proposé à la ville de Moissac d'organiser l'épreuve finale du championnat de France de Jet Vitesse,

Considérant que cette manifestation est programmée les 26 et 27 août prochain,

Considérant que le taux de réservations hôtelières en hausse pour cette période indique que cette manifestation devrait attirer un public nombreux,

### AR PREFECTURE

082-218201127-20170720-CM20170720\_01-DE

Reçu le 21 07/2017 **Considérant** que cette manifestation aura lieu sur le Tarn, immédiatement en aval du pont Napoléon.

Considérant que l'épreuve sportive sera accompagnée de stands et d'animations mis en place par l'association Plein Vent.

Considérant que l'association Plein Vent s'est rapprochée de l'association ACTION JET à qui elle versera 8 000 € pour couvrir les frais d'organisation,

Considérant que l'association ACTION JET et Plein vent partageront à parts égales les frais de publicité qui sont estimés à 3 000 €.

Considérant qu'au total l'association Plein Vent apporte à l'organisation son action bénévole et un montant total de 9 500 €.

Dans ce cadre, elle sollicite une subvention municipale exceptionnelle d'un montant de 3 000

# Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A 32 voix pour et une voix contre (M. ABOUA)

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 3000 € à l'association Plein Vent pour l'organisation de la finale du championnat de Jet Vitesse,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents,
- DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif de 2017.

Pour copie conforme Moissac le 21 Juillet 2017 Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :